

Conduite et addictions

Le SRE 29 sur la bonne voie

Le club SRE 29 (Sécurité routière entreprises du Finistère) s'est réuni en septembre dernier pour des échanges particulièrement riches entre ses adhérents. Il a invité quelques experts chargés de la prévention sur le thème des addictions en entreprise.

Le 28 septembre dernier, le club Sécurité routière entreprises départemental (SRE 29) s'est réuni à Lanerneau (Finistère). « Le club, qui compte environ 35 entreprises et concerne près de 30 000 salariés, existe depuis une dizaine d'années », présente Patrick Pelé, dirigeant de l'entreprise de transports qui porte son nom et président du SRE 29. Créé en novembre 1999 avec le soutien actif de la Carsat Bretagne et de la préfecture du Finistère, le SRE 29 a pris son envol depuis. « Ce sont tous ses membres, volontaires et très actifs au sein des groupes de travail constitués dans une grande convivialité, qui en font la qualité, insiste Patrick Pelé. Nous avons tous la même envie d'œuvrer pour une meilleure prévention du risque routier au travail. Avec une assemblée générale et quatre réunions par an, nous avons atteint un bon rythme de croisière, et les travaux avancent bien. » Cette année, trois axes de travail

ont été privilégiés au club : les risques associés à l'utilisation des téléphones ; l'acquisition et la conduite des VUL (véhicules utilitaires légers) ; et la prévention des addictions, notamment auprès des salariés ou dirigeants dont les déplacements professionnels ou les trajets domicile-travail sont fréquents (cf. encadré ci-dessous). « Ces trois sujets représentent des préoccupations plus que prégnantes dans nos entreprises, signale le président du SRE 29. En effet, ils sont à l'origine de nombreux risques d'accidents au volant encourus par nos adhérents. » Un constat qui rejoint celui

d'autres acteurs de la prévention au niveau départemental. Comme Pierre Roudaut, officier de gendarmerie affecté à la brigade de prévention de la délinquance juvénile, venu à l'invitation du club pour sensibiliser les adhérents : « On constate une évolution des mentalités dans les entreprises, autour de la consommation d'alcool et de stupéfiants. Il est grand temps : un nombre inquiétant de jeunes consomment régulièrement au moins une substance dangereuse. Chez les 15-24 ans, en majorité des garçons, environ 25 % fument du cannabis quotidiennement. Ceux qui pren-

nent le plus de risques sont les consommateurs de drogues dites "dures" (cocaïne, héroïne...), mais aussi, de plus en plus fréquents, les polyconsommateurs qui associent plusieurs psychoactifs : alcool, médicaments, drogue... » (1)

Drogues, VUL et téléphones

Face aux risques encourus, que peut faire le dirigeant, responsable de la santé de ses salariés dans le cadre du travail ? Alexandra Bodenes, médecin du travail au STI (Santé du travail en Iroise), également invitée par le SRE 29, indique : « Face aux difficultés posées par une consommation régulière, le service de santé au travail représente une véritable ressource. La sensibilisation et la prévention dans l'entreprise peuvent se faire via les collèges, les instances représentatives : CHSCT, délégués du personnel..., mais aussi lors de l'évaluation des risques professionnels, au moment de l'établissement ou de la mise à jour du document unique (DU). » Le dépistage ne pourra en aucun cas être systématique, mais il peut être inscrit au règlement intérieur. Il se fera en présence de témoins, dans le cadre d'un poste ou d'une situation de travail identifiés comme étant à risques, en cas de suspicion, et ses conséquences seront encadrées par le règlement, dont l'adoption est soumise aux instances représentatives du personnel. « Le dépistage salivaire de la consommation de cannabis n'est pas encore

Pour en savoir plus

Travail & Sécurité

- « Risque routier en mission. Les VUL » (n° 660, mars 2006, p. 25-41).
- « Alcool, tabac au travail » (n° 667, novembre 2006, p. 28-36)
- « Drogues et travail » (n° 678, novembre 2007, p. 17-28)
- « Risque routier : vers un nouveau virage » (n° 707, juin 2010, p. 16-33).

À consulter et à télécharger sur www.travail-et-securite.fr.

Brochures et multimédia

- TC 121. *Conduites addictives et travail*. INRS.
- ED 6046. *Choisir son VUL*. INRS.
- ED 6055. *Le carnet de suivi des VUL*. INRS.
- DVD D380. *Alcool, drogues et travail*. INRS.

À consulter et à télécharger sur www.inrs.fr.

- Livre blanc *12 propositions pour un véhicule utilitaire plus sûr* (CNAMTS, MSA, CNRACL, Délégation à la sécurité routière, 2007). www.carsat-bretagne.fr/cram_bretagne/jsp/entreprise/risqroutier-vul.jsp.

Web

- www.inrs.fr. Dossier « Addictions et travail »
- www.carsat-bretagne.fr/cram_bretagne/jsp/entreprise/risqroutier-clubs-sre.jsp.
- www.clubsre29.com.



tout à fait au point à ce jour. Et seul le médecin du travail peut constater, à l'aide d'un dépistage urinaire, l'aptitude ou non d'un salarié à son poste », rappelle Alexandra Bodenes. Le « groupe VUL » a également rendu compte de

ses travaux. « Nous avons travaillé sur quatre grands axes, signale Virginie Jaillard (Astone Intérim), qui a piloté le groupe: comment choisir son VUL; la formation et la sensibilisation aux risques spécifiques associés à la conduite

(arrimage des charges, etc.) et au risque routier en général (rappels); la remise du véhicule au salarié; enfin, le suivi et l'entretien du véhicule. » Des fiches pour l'acquisition et l'entretien du véhicule sont disponibles sur le

site du SRE 29, pour les adhérents. Jean-Marie Rousselet, ingénieur-conseil à la Carsat Bretagne, a rappelé les règles d'attribution des aides financières (AFS) pour l'acquisition ou l'aménagement des véhicules. Enfin, le club a lancé

une enquête sur l'utilisation des téléphones au volant, en cours d'analyse. Les premiers résultats laissent entrevoir, selon leur rapporteur, de gros progrès à réaliser en matière de prévention: « À 64 %, les gens répondent qu'ils ont utilisé leur téléphone au volant dans la semaine précédente. Et 78 % d'entre eux précisent qu'il n'existe pas de politique claire sur le téléphone au volant dans leur entreprise... ».

1. En France, on estime au minimum à 500 000 le nombre de personnes fumant quotidiennement un « joint » de cannabis ou plus (sources: OFDT, MILDT, Insee: www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?ref_id=NATTEF06216®_id=0).

A. B.